

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1500

présenté par

M. Bournazel, M. Euzet, M. Christophe, M. El Guerrab, Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, Mme Kuric, M. Larsonneur, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Ledoux, Mme Valérie Petit, M. Becht, Mme Chapelier et Mme Sage

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Le second alinéa de l'article L. 625-1 du code de l'éducation est complété par une phrase ainsi rédigée : « Elle comprend un enseignement spécifique sur la laïcité, les principes de la République et la lutte contre les discriminations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser explicitement l'obligation de formation des enseignants et personnels d'éducation à la laïcité et au respect des valeurs de la république.